

# FRANCE-FORETS RHONE-ALPES

## PLAN DE MOBILISATION POUR LA FORET DE RHONE-ALPES

La réussite du Grenelle de l'Environnement, et son intérêt pour la récolte de la biomasse dans le respect de la bio-diversité, le projet d'étude d'une taxe-carbone, et l'impact des changements climatiques qui amènera à renouveler des peuplements vulnérables, sont des opportunités objectives pour le lancement d'un plan de mobilisation des bois français.

### I – PREAMBULE.

Les propriétaires et gestionnaires forestiers de Rhône-Alpes, réunis au sein de France-Forêts Rhône-Alpes, s'engagent résolument dans un plan de mobilisation de la ressource forestière en région Rhône-Alpes.

Avec un taux de boisement de 33 % et un potentiel productif comparable à celui de l'ensemble français, la région Rhône-Alpes offre un gisement de production d'une ressource renouvelable très important. Actuellement cette ressource forestière n'est mobilisée qu'à 57 % de ses possibilités et il reste entre 3 et 4 millions de m<sup>3</sup> (bois d'œuvre et biomasse) à mobiliser en plus annuellement, qui pourraient générer à terme plus de 4000 emplois dans la récolte et la première transformation (exploitation, sciages, pâtes à papier, panneaux, bois-énergie) et économiser près d'un million de tonnes équivalent-pétrole par an. Ainsi la substitution annuelle des énergies fossiles pourrait passer de 1,4 millions de tonnes de Carbone (valeur actuelle) à 2,4 millions de tonnes de carbone, soit passer de 4 à 7 pétroliers « économisés » par an, par l'accroissement de la mobilisation de la ressource forestière.

Lors du contrat de plan actuel, c'est-à-dire pendant les six années restant à courir jusqu'en 2013, les producteurs forestiers ont comme projet d'augmenter très sensiblement la mobilisation des bois de Rhône-Alpes. Il s'agit, pendant les six prochaines années jusqu'à la fin 2013, de mobiliser 500 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires pour un volume total commercialisé actuellement de 2 Millions



de m<sup>3</sup> soit une augmentation de 25 % en six ans. Ces produits viendraient pour les deux tiers de la forêt privée et pour un tiers de la forêt publique.

Les objectifs se déclinent ainsi :

- Mobilisation d'un gisement nouveau de 500 000 m<sup>3</sup> de bois réparti comme suit :
  - Mobilisation de 300 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre provenant pour les 2/3 de la forêt privée.
  - Mobilisation de 100 000 m<sup>3</sup> de bois de faible qualité permettant la production de 100 000 tonnes de plaquettes forestières se répartissant pour 70 000 m<sup>3</sup> en forêt privée et 30 000 m<sup>3</sup> en forêt publique.
  - Récolte de 100 000 m<sup>3</sup> de petit bois (bois industrie et bois de feu) répartis pour moitié entre forêt publique et forêt privée.

Il faut souligner que cet accroissement de la mobilisation est principalement axé sur la zone de montagne et qu'ainsi 100 000 m<sup>3</sup>, soit plus de 30% du volume de bois d'œuvre à mobiliser le sera en mettant en œuvre du débardage par câble.

- Amélioration des forêts de Rhône-Alpes sur 4000 ha par an.
- Doublement des surfaces forestières certifiées.

## 2 – LES MOYENS A METTRE EN PLACE.

Ces moyens sont regroupés en sept rubriques :

### la politique territoriale :

- Les chartes forestières de territoire se sont essentiellement développées dans le massif des Alpes, elles doivent être poursuivies, rééquilibrées sur l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes.
- La poursuite de la politique des plans de massif, qui a montré son efficacité, doit permettre de couvrir en 2013 50 % de la forêt privée de Rhône-Alpes.
- A partir de ces démarches des Plans d'Approvisionnement Territoriaux doivent être établis à l'échelle de chaque territoire déclinant les conditions de mobilisation et garantissant la concrétisation de cet objectif régional.

### Aides à la mobilisation

Cette aide expérimentée en Rhône-Alpes, avec le soutien de l'Etat depuis 2006, a permis de mobiliser du bois en montagne en apportant 15€ par m<sup>3</sup> (2500€ par hectare). Cette mesure cofinancée par les départements de montagne doit être développée, et adaptée à la forêt privée. Le soutien actuel par l'état à hauteur de 300 000€ par an garantit la mobilisation de 20 000 m<sup>3</sup> en zone difficile s'inscrivant dans la problématique de la multifonctionnalité de la forêt au regard de la gestion des risques de montagne.

Des moyens financiers doivent être mis en œuvre afin d'atteindre un objectif de récolte annuel de 100 000 m<sup>3</sup> d'ici 2013.

### Les Infrastructures routières et plates-formes :

- Les surfaces desservies doivent augmenter significativement. La création de 200 km par an de routes forestières permettant l'accès à 6 000 ha supplémentaires à la production sont nécessaires.  
Cet investissement permettra une mobilisation annuelle de 360 000 m<sup>3</sup> supplémentaires.



Rhône-Alpes



- Il convient d'accompagner la politique des chaufferies et du bois-énergie de la région Rhône-Alpes, par l'augmentation du nombre de plates-formes de stockage, soit 8 plateformes avec hangar-tampons par an en début de programme.
- Trois pôles-bois (séchage, qualification des produits) ont été lancés dans la région. Il convient d'en réaliser au minimum quatre autres, complémentaires et s'appuyant sur des dynamiques locales.

### **Structuration :**

- Augmenter de 50 % les volumes mobilisés par la coopérative forestière COFORET.
- Poursuivre, le développement des contrats d'approvisionnement pluriannuels et mettre en marché de cette manière 30% de la production forestière, la modernisation des modes de vente en forêt publique et renforcer le tissu des entreprises de travaux en améliorant la commande (commandes groupées, ...)
- Améliorer la structuration de la propriété forestière en créant des associations syndicales de gestion forestière (au moins quatre par an).
- Développer l'aménagement foncier volontaire en lien avec les collectivités territoriales notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire. (au moins 10 000 ha par an).

### **Gestion durable et bio-diversité :**

- Augmenter de 15 % les surfaces forestières dotées de documents de gestion durable et augmenter les peuplements mélangés et irréguliers.
- Doubler des surfaces certifiées PEFC

- Améliorer les peuplements forestiers par la réalisation de travaux sylvicoles 4 000ha par an en vue de préparer la forêt future.
- Développer la cohérence entre les politiques territoriales et la gestion durable des forêts, en développant notamment les circuits courts (réduction de consommation d'énergie fossile) et en mobilisant une filière locale.

**Innovation, communication, expérimentation :**

Les actions de communication, expérimentation, certification sont nécessaires au bon fonctionnement du dispositif et garant de sa réussite.

La mise en œuvre de ces actions nécessite un budget d'investissement qui peut être estimé dans une fourchette de 9 à 13 millions d'euros par an durant la période 2008- 2013. Le détail des coûts est précisé dans le document joint

## FRANCE FORETS RHONE-ALPES

### Plan de Mobilisation pour la forêt de Rhône-Alpes

*Document de travail pour la période 2008/2013*

Actions	Nombre par an Objectifs 2008/2013	Aides annuelles nécessaires		Financeurs à solliciter
		2008	2013	
<b>Politiques territoriales</b>				
Chartes de territoire	2 nouvelles	60.000 €	60.000 €	Etat - Europe
	15 existantes	375 000€	375 000€	Europe-Collectivités
Plans de Massif et Sites-Ecole	12	500.000 €	500.000 €	Région ( participation Etat-Europe ?)
Pôle-bois	0.5	500.000 €	500.000 €	Pluri-financeurs
Plateformes Biomasse	8 en 2008 4 en 2013	2 000.000 €	1 000.000 €	Pluri-financeurs
Plans d'Approvisionnement Territoriaux	3	90 000€	90 000€	Etat-Europe-Région
Desserte	120 km en 2008 200 km en 2013	4 200.000 €	7 000.000 €	Etat – Europe
Bois sortis par câbles	40 000 m3 en 2008 100.000 m3 en 2013	600.000 €	1 500.000 €	Etat + Départements
<b>Structuration de la Forêt Privée</b>				
Associations Syndicales de Regroupement	8	60.000 €	80.000 €	Région
Vente et échanges	(10.000 ha)	p.m		Départements
<b>Gestion durable</b>				
Nouveaux Plans Simples de Gestion	100 à 150	120.000 €	180.000 €	Région
Amélioration des forêts de Rhône-Alpes	3100 ha en 2008 4 000 ha en 2013	1 100.000 €	1 600.000 €	Etat – Europe Région
<i>Innovation – Communication Expérimentation Systèmes d'information</i>		250.000 €	250.000 €	Région
<b>TOTAL</b> (Hors aménagement foncier)		<b>9 855.000 €</b>	<b>13 135 000 €</b>	Etat –Europe Collectivités